

COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 Juillet 2020

L'an deux mil vingt et le 08 Juillet à 18h30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle RAINON, Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal en exercice étaient présents.

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide :

- De déléguer au Maire différentes compétences (compétences déléguées en annexe)
- De fixer l'indemnité du Maire, à compter du 03 Juillet 2020, à 100%, du montant de référence soit 18 809,14€ brut /an (valeur au 01/01/2020) et de procéder automatiquement à leur revalorisation en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints, à compter du 03 Juillet 2020, comme suit:
 - 1er Adjoint: 10.70% de l'indice 1027 soit 4 993.99€ brut/an
 - 2ème adjoint : 10.70% de l'indice 1027 soit 4 993.99€ brut/an
 - 3^{ème} adjoint : 10.70% de l'indice 1027 soit 4 993.99€ brut/an
- De constituer les différentes commissions communales (voir pages annexées au compte-rendu).

Séance levée à 20h20

Le Maire,
Marie-Noëlle RAINON